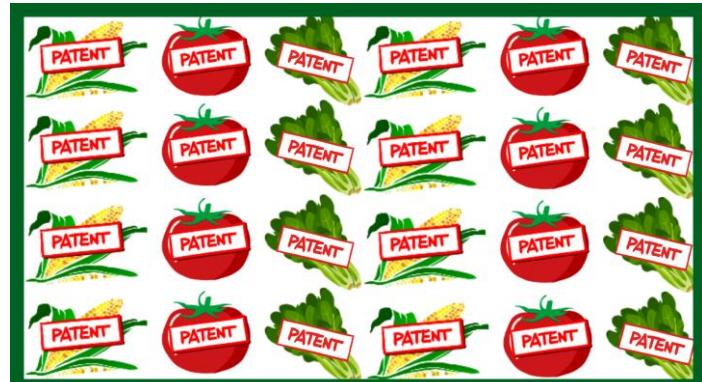




## Pas moins de 145 variétés végétales issues de méthodes de sélection conventionnelle sous l'emprise de seulement 7 brevets

Une étude récente démontre pourquoi l'UE doit dire NON à la déréglementation prévue sur les nouvelles techniques génomiques (NTG)

**10 décembre 2025 /** Une étude récente menée par *No Patents on Seeds!* a révélé que l'Office européen des brevets (OEB) a accordé, en 2025, une quarantaine de brevets relatifs à des procédés de sélection conventionnelle. Sept de ces brevets s'approprient pas moins de 145 variétés végétales issues de la sélection conventionnelle. Ces variétés sont toutes répertoriées dans une base de données sectorielle (PINTO), qui recense des variétés végétales commercialisées, issues de la sélection conventionnelle, et touchées par des brevets. Contrairement aux autres variétés végétales (qui ne sont pas sous l'emprise de brevets), ces plantes ne peuvent pas être utilisées par d'autres sélectionneurs sans un accord de licence. L'un de ces brevets a été accordé à ChemChina / Syngenta (EP2464213). Il concerne non moins de 125 variétés de maïs, ce qui est particulièrement préoccupant.



Graphique: épinard & maïs: Clker-Free-Vector-Images / Pixabay, Tomate: Claudia Radig-Willy

Au total, plus de 1 000 variétés végétales issues de la sélection conventionnelle sont déjà concernées par des brevets en Europe. Il est bien connu que les brevets portant sur la sélection conventionnelle et les séquences génétiques naturelles posent de sérieux problèmes, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME) spécialisées dans la sélection végétale traditionnelle. Une seule licence d'accès aux ressources brevetées peut facilement coûter plus de 100 000 €. De plus, les sélectionneurs doivent accepter une nouvelle dépendance vis-à-vis des titulaires de brevets. Une étude récente de la Commission européenne a confirmé que ce type de brevet a déjà un effet dissuasif sur la sélection végétale traditionnelle.

Les sept brevets que nous avons identifiés couvrent principalement des variants génétiques naturelles conférant une résistance aux maladies des plantes, par exemple, des agents pathogènes viraux ou fongiques. Or, la création et la commercialisation de nouvelles variétés végétales dépendent fortement de l'accès aux ressources génétiques.

« Si les brevets sur la sélection végétale conventionnelle et les variations génétiques naturelles ne sont pas stoppés, de nombreuses entreprises de sélection végétale seront contraintes de mettre la clé sous la porte en raison des coûts excessifs et des incertitudes juridiques. Cela aura des conséquences majeures non seulement pour la sélection végétale, mais aussi pour notre agriculture et notre souveraineté alimentaire. Nous deviendrons tous dépendants des décisions prises par les entreprises disposant des plus gros portefeuilles de brevets. L'UE doit stopper ces brevets dès maintenant pour protéger l'avenir de notre alimentation », déclare Johanna Eckhardt de l'association *No patents on seeds!*.

Les brevets sur les plantes issues des nouvelles techniques de génie génétique (NGT) risquent de renforcer encore davantage le monopole existant sur les semences. C'est pourquoi, lors des débats concernant la réglementation européenne à venir sur les plantes NGT, le Parlement européen a proposé d'interdire au moins les brevets sur la sélection végétale conventionnelle et les variations génétiques naturelles. Cependant, comme on a pu le constater dans le projet de texte final négocié en décembre 2025, cette demande n'a pas été prise en compte.

La Commission européenne a maintenant décidé d'attendre les conclusions d'un autre groupe d'experts et se montre réticente à prendre des mesures efficaces. Pendant ce temps-là, l'impact négatif sur la sélection végétale traditionnelle continue de s'aggraver. Face à l'absence de solutions adéquates à ces problèmes lors des négociations sur la future réglementation des NTGs, le réseau *No patents on seeds!* exhorte les députés européens et les États membres de l'UE à ne pas approuver la proposition actuelle. Les effets néfastes des brevets sur les semences sont largement documentés. Il est temps d'y mettre un terme.

#### **Informations complémentaires:**

- Dernier rapport de recherche de *No Patents on Seeds!* :  
<https://www.no-patents-on-seeds.org/en/7-Patents-Report>
- Base de données PINTO :  
<https://euroseeds.eu/pinto-patent-information-and-transparency-on-line/>
- Étude de la Commission européenne :  
[https://single-market-economy.ec.europa.eu/industry/strategy/intellectual-property/patent-protection-eu/protection-biotechnological-inventions\\_en](https://single-market-economy.ec.europa.eu/industry/strategy/intellectual-property/patent-protection-eu/protection-biotechnological-inventions_en)

#### **En cas de questions, n'hésitez pas à contacter :**

- Christoph Then, porte-parole de *No Patents on Seeds!*, [info@no-patents-on-seeds.org](mailto:info@no-patents-on-seeds.org), +49 151 54638040
- Johanna Eckhardt, coordinatrice du projet *No Patents on Seeds!*, [johanna.eckhardt@no-patents-on-seeds.org](mailto:johanna.eckhardt@no-patents-on-seeds.org), +43 680 2126 343